

# Le Petit Cervois

Journal de l'Association de Protection du Petit et du Grand Lac du Cerf



**2014**

### **Erratum version corrigé page 3 et 6**

Dans le journal version papier expédié par la poste à nos membres au paragraphe « Tous les gestes comptent au Mot du président », on doit lire « le respect de la bande riveraine de cinq mètres et non trois mètres ». Effectivement, la bande riveraine réglementaire est de 10 mètres pour une rive avec pente douce et 15 mètres pour une rive abrupte ayant un talus de plus de 5 mètres de haut. Seuls les terrains qui ne comportaient pas de végétation riveraine avant l'arrivée du règlement de zonage doivent reboiser sur 5 mètres minimum. Le règlement municipal dit :

#### **«12.3.2.1.1 Contrôle de la végétation**

Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser. À cette fin, toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, est interdite dans la bande des cinq (5) premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux, de tous les lacs et cours d'eau permanents, à compter de la date d'entrée en vigueur du présent règlement. [...]

***Erratum:** Please take note of the error in the President' Message, 'Every Action Matters' ... three meter barrier should read five meter. (The version mailed to our members).*



# Mot du président

## *Pierre Raîche*

**Bonjour à tous,**

Au nom de l'exécutif de l'Association, j'aimerais vous souhaiter une belle année.

### **Santé du lac 2013**

La situation du lac pour l'année 2013 a été meilleure que 2012. J'ai parcouru nos magnifiques lacs (petit et grand lac du Cerf) à plusieurs reprises. Bonne nouvelle, pas de floraison ou bloom de cyanobactérie mais la situation demeure préoccupante. J'ai pu observer des petites concentrations dans la colonne d'eau. La concentration augmente pendant l'été, en début juillet presque rien et fin août, début septembre, les concentrations sont plus grandes. Cet été la quantité observée reste de catégorie 1 et ne nuit pas aux activités récréatives.

NOTE : Catégorie 1 : Densité faible de particules réparties de façon clairsemée dans la colonne d'eau. Peut donner l'apparence : 1) d'une d'eau anormalement trouble; 2) de particules qui flottent entre deux eaux; et 3) de traînées clairsemées en surface.

### **Tous les gestes comptent**

La vidange de nos fosses septiques, le respect de la bande riveraine de 5 mètres ainsi que l'utilisation de détergent sans phosphate sont des gestes simples qui permettent de réduire l'impact de notre présence sur le lac et de garder notre lac en santé.

### **Comité de regroupement des associations de protection et de mise en valeur des lacs et cours d'eau de la municipalité de Lac-du-Cerf**

Bonne nouvelle. Ce comité se compose de représentants de l'APPGLC (Association de protection du petit et grand lac du Cerf), de membres de l'Association chasse et pêche, de l'Association du Baptiste Lefebvre, du regroupement du Malonne, des représentants de COBALI, de notre mairesse-sortante Pauline Ouimet et de Maryline Fraser, inspectrice en bâtiment et en environnement.

Ce comité s'est réuni à deux reprises. Depuis longtemps notre association réclamait à la municipalité de former un tel comité. Nous avons pu échanger sur différents sujets tels que : les algues bleu-vert, le myriophylle à épi, le périphyton, le suivi de la qualité de l'eau,

la vitesse des embarcations près des rives et dans les zones peu profondes, l'ajout de bouées pour la vitesse et les zones de myriophylle. Plusieurs pistes de solutions ont été proposées par les membres du comité. Nous pouvons maintenant mettre en commun nos idées et ressources. Bravo.

### **Le code d'éthique**

Nous nous sommes entendus pour rédiger un code d'éthique des usagers des lacs de la municipalité. Lors des dernières assemblées annuelles, nous vous avons sollicité au sujet d'une charte de lac et lors des discussions avec les membres du comité de regroupement, il est devenu évident que cette charte devait inclure l'ensemble des lacs de notre belle municipalité. Le document que nous avons préparé servira de base pour un code d'éthique plus inclusif. Nous travaillons présentement sur le document. C'est à suivre.

### **Périphyton**

Lors de la dernière assemblée générale nous vous avons présenté le projet de caractérisation du périphyton. Le périphyton c'est l'ensemble des organismes aquatiques qui vivent fixés à la surface des plantes ou des objets immergés dans les cours d'eau ou dans les lacs. La caractérisation et le suivi du périphyton présent dans le littoral des lacs sont des approches relativement récentes pour évaluer l'eutrophisation de ces derniers. L'eutrophisation c'est l'apport en excès de substances nutritives dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates et les nitrites). L'intérêt pour cet indicateur vient du lien démontré entre l'abondance du périphyton et l'importance des apports en phosphore, notamment les apports liés à l'occupation humaine dans le bassin versant des lacs. Quelques riverains se sont proposés pour faire partie des équipes qui vont participer à la caractérisation. Nous remercions les volontaires et ils seront contactés en juillet 2014. Par contre, il manque encore des bénévoles pour réaliser le projet. N'hésitez pas à communiquer avec nous soit par téléphone ou courriel si vous avez de la disponibilité cet été.

### **Le conseil municipal**

L'année 2013 a été difficile. La question de dézonage de la zone-tampon près du parc la Biche a créé beaucoup de tension. Tout tournait autour du développement d'une auberge alors qu'aucun projet concret n'était sur la table. Les difficultés que nous vivons dans notre municipalité engendrent des discussions émotives. Plusieurs d'entre vous nous ont écrit pour signifier leurs préoccupations. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises. Nous avons même été accusés d'être contre le développement. C'est décourageant d'entendre ce genre de discours. Les membres de votre conseil d'administration sont des bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour l'Association. Nous nous réunissons et décidons d'action dans le but de protéger nos écosystèmes si fragiles. Nous participons à plusieurs assemblées et rappelons continuellement à nos élus l'importance d'investir et de protéger les bijoux que sont nos lacs. Nous sommes pour un développement éco-responsable qui assure la santé de nos lacs pour les générations futures.

Enfin, nous croyons que le véritable obstacle au développement est le prix actuel des terrains. Il serait inutile d'énumérer, encore une fois, les raisons de notre désaccord au projet.

Malgré le résultat du référendum en faveur du dézonage, je ne crois pas que nous verrons une auberge se construire sur la montagne. Le promoteur lui-même, nous a confirmé qu'il n'avait pas d'investisseur pour ce projet, mais en modifiant le zonage il pourrait y avoir plus d'intérêt. La mobilisation pour ou contre le projet de dézonage est une bonne chose. Cela démontre la préoccupation des résidents face à la dévitalisation du village.

Nous devons chercher ensemble, résidents, saisonniers et le regroupement des associations, des objectifs communs. Nous devons favoriser le dialogue. La recherche d'une solution qui respecte l'intégrité du lac et qui met en valeur nos plans d'eau est un gage du succès. Je suis toujours émerveillé lorsque je fais de la voile car je me sens privilégié de naviguer sur un si beau lac. Nous devons nous assurer que les plans de développement respectent l'écosystème fragile de nos plans d'eau car ils font tous partie du même bassin versant. Nous croyons que nous partageons tous les mêmes buts.

### **Maintenir le dialogue**

Nous devons maintenir le dialogue avec notre municipalité et les associations. Le comité de regroupement est un bon moyen. Souhaitons que nos nouveaux élus montreront autant d'ouverture.

### **Élection**

Je tiens à remercier Pauline Ouimet pour son travail en tant que mairesse. J'ai apprécié son écoute et sa disponibilité. Félicitations aux nouveaux élus aux postes de conseillers. Bienvenue à la nouvelle mairesse, Danielle Ouimet, avec qui j'ai eu la chance d'échanger à quelques reprises. Je crois que nous pourrons continuer à discuter de nos objectifs communs.

*L'eau, c'est la vie*

*Nos lacs, c'est notre vie*

### **Lac-du-Cerf ou Lac-du-Cerf ?**

C'est un dilemme pour les gens qui arrivent au Lac. Comment prononcer le nom du village et du lac ? Quoi faire avec le f à la fin de cerf ? La prononciation du f n'est pas incorrecte. C'est tout simplement de l'ancien français. Le f de cerf est devenu muet en français moderne. Nous avons ainsi beaucoup de cerfs (sans f) dans la région et il y a des gens qui habitent le chemin du Cerf (sans f). Par contre, il y a plus de 100 ans, les premiers arrivants ont nommé le lac et le village Lac-du-Cerf (avec un f). Par respect de la tradition et du patrimoine, et en l'honneur de nos ancêtres, les cervoises et cervois habitent Lac-du-Cerf (avec un f). Profitez donc des beaux cerfs (sans f) autour de nos beaux lacs du Cerf (avec un f).

Recommandation du Comité du patrimoine de Lac-du-Cerf (avec un f !)



# President's Message

## *Pierre Raîche*

**Greetings All,**

On behalf of the Executive of the Association, I wish you a Happy New Year.

### **Our Lake's Health in 2013**

The year 2013 was better than 2012. I navigated both lakes (petit and grand lac du Cerf) several times. Good news: no proliferation of cyanobacteria *bloom* but we must remain vigilant. I did observe small concentrations in the water. It's heavier during the summer months; almost nothing in early July and then towards the end of August, beginning of September, the concentration is heavier. This past summer the quantity was of category 1\* level and posed no risk for water activities.

\*Category 1: Small concentration of particles scattered sparsely in the water. May give the appearance of: abnormal water; floating particles in the water; and surface sediment.

### **Every Action Matters**

The cleansing of our septic tanks, the respect of the five-meter barrier for the shoreline as well as the use of phosphate-free detergents are easy measures to enable us to minimize the impact of our presence on the lake and to keep our lake healthy.

### **Committee of Associations of Lac-du-Cerf**

Good news. This Committee counts amongst its members, representatives of APPGLC (Association de protection du petit et grand lac du Cerf), members of the Association chasse et pêche, the Association du Baptiste Lefebvre, the Lac Mallonne group, representatives of COBALI, our outgoing mayor Pauline Ouimet and Maryline Fraser, building and environmental inspector. The Committee has held two meetings. Our Association had been requesting the formation of such a Committee. We exchanged views on topics such as: blue-green algae, various invasive water growths, follow-up on the quality of lake water, speed limits for watercraft near the shore and in shallow water, the installation of buoys to indicate speed limits and water milfoil infestation zones. Several remedial measures were proposed by Committee members. We can now look forward to sharing our ideas and resources. Bravo.

## **Code of Ethics**

We have agreed to draw up a code of ethics for lakeside dwellers. At the last few annual meetings, we requested your opinion regarding a charter for our lake and during our discussions with the Committee of Associations mentioned above, it became evident that this charter should include all lakes within our municipality. The document which we have prepared will serve as the basis for an all-inclusive Code of Ethics. We are currently working on this document. More information will follow at a later date.

## **Periphyton**

During our most recent Annual Meeting we presented you with the periphyton identification project. These are aquatic organisms which live on the surfaces of plants or objects that are submerged in rivers or lakes. The identification and follow up of periphyton are a relatively recent way of evaluating the eutrophication of lakes and rivers. Eutrophication is defined as an excess of nutritive substances in an aquatic environment which can lead to the proliferation of aquatic vegetation. The main nutrients at the origin of this phenomenon are phosphorus (found in phosphates) and nitrogen (found in ammonia, nitrates and nitrites). The interest in this phenomenon derives from the link found between an abundance of periphyton and the importance of the contribution of phosphorus, notably as it relates to the presence of human habitation in the catchment area. A few residents have volunteered to be part of a group to study the periphyton. We thank them and we will be contacting them in July 2014. However, we need more volunteers. Please contact us by telephone or email if you are available next summer.

## **Municipal Council**

The year 2013 was a difficult year. Questions regarding de-zoning of certain pieces of land and lots within the protected zone near Parc la Biche created much tension. The whole discussion revolved around the possible development of an inn, whereas there was no concrete project or proposal forthcoming in regards to this. The hard times which the municipality is currently undergoing can sometimes lead to emotional discussions. Several amongst you wrote to us to express your concerns. We intervened on several occasions. We were even accused of being against development. It's disconcerting to hear that kind of talk. The members of your Executive Committee are volunteers who give a lot of their time to your Association. We meet to decide how best to protect our fragile ecosystems. We participate in many meetings and constantly remind our elected representatives of the importance of protecting our lakes. We are for responsible development which will ensure the well-being of our lakes for future generations.

Finally, we believe that the real obstacle to development is the current price of the lots. It would be fruitless to list once again the reasons for our disagreement with the project. In spite of the referendum results in favor of the de-zoning, I don't believe we will soon witness the building of an inn on the mountain. The promoter himself told us that he could find no investor interested in this project, but by changing the zoning there could be more interest. The fact that there is a strong divergence of opinion and discussion in regards to this project is good. It shows that residents are concerned about the downward spiral of the municipality.

Together, seasonal and full-time residents and the Watershed Committee, we must seek common ground. We must keep the lines of discussion and dialogue open. The search for a solution that respects the integrity of our lake and environmental concerns is a measure of our success. I am always amazed when I go sailing and I feel privileged indeed to be navigating on such a beautiful lake. We must assure ourselves that any future development plans respect the delicate ecosystem of our waterways. I truly believe that we all share the same objective.

### **Ongoing Dialogue**

We must keep the lines of communication open with our municipality and the associations. The Committee of Associations is a good initiative. Let us hope that our newly-elected representatives have an open mind.

### **Election**

I wish to thank Pauline Ouimet for her work as our mayor. I appreciated her open mindedness and her availability. Congratulations to the newly elected councillors. I want to extend a warm welcome to our new mayor, Danielle Ouimet, with whom I have had a few conversations. I believe we can continue to have discussions toward our common objectives.

## **Water is Life**

### **Our Lakes are our Life**



LA PHOTO SUR LA PAGE COUVERTURE EST DE PIERRE RAÎCHE. ELLE A ÉTÉ PRISE SUR LE CHEMIN DES GOÉLANDS À LAC-DU-CERF. LES PHOTOS DES PAGES INTÉRIEURES SONT AUSSI DE PIERRE RAÎCHE POUR LA PLUPART.

SINCÈRES REMERCIEMENTS À TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DU JOURNAL :

- Shirley Duffy
- Michel Farant
- Mike Garofalo
- Suzanne Léonard
- Claude Montambeault
- Pierre Raïche
- Keith Rogers
- Robert Scantland



Bonjour aux membres de l'Association,

C'est avec plaisir que je NOUS souhaite une très bonne année 2014, riche en activités pour l'environnement, en échanges constructifs avec toutes les Associations de notre belle Municipalité. Je veux qu'ensemble, nous cherchions et trouvions des projets pour revitaliser notre village parce que c'est en se parlant et en s'écoutant que nous accomplirons de grandes choses.

Bonne Année à tous !

*Danielle Ouimet*

Mairesse de Lac-du-Cerf



Greetings to the members of the Association,

It is with great pleasure that I wish us all a happy 2014, a year rich in actions for the environment and in constructive exchanges with all the associations of our beautiful municipality. Together we will search and find projects to revitalize our village because it is by sharing and listening that we will accomplish great things.

A good year to all!

*Danielle Ouimet*

Mayor of Lac-du-Cerf

**QUALITÉ DE L'EAU  
GRAND ET PETIT LAC-DU-CERF  
TRANSPARENCE ESTIVALE MOYENNE**

ANNÉE	TRANSPARENCE EN MÈTRE			NOTES
	Grand Lac	Baie Lefebvre	Petit Lac	
2006	7,1	6,5	7,0	À l'exception de l'année 2013, les résultats d'analyses d'eau apparaissent sur le site du <i>ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, RSV Lacs.</i> <a href="https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm">https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index.htm</a> . Une transparence de 6.0 m caractérise une eau très claire. Cette variable situe l'état trophique de ces lacs dans la classe oligotrophe.
2007	7,1	6,9	6,8	
2008	6,4	6,2	6,8	
2009	6,5	6,1	6,5	
2010	6,9	7,0	6,5	
2011	6,5	6,3	6,4	
2012	7,2	6,3	6,8	
2013	6,4	6,0	6,4	

Les analyses d'eau pour mesurer en laboratoire le phosphore, le carbone organique dissous et la chlorophylle sont effectuées par le laboratoire du Ministère, soit le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). Les résultats apparaissent sur le site web de RSV Lacs aux adresses ci-haut mentionnées. Si vous n'avez pas accès à l'internet ou vous désirez de plus amples informations, contactez Robert Scantland au 819 597 4693.

**WATER QUALITY  
GRAND ET PETIT LAC-DU-CERF  
TRANSPARENCY SUMMER AVERAGE**

YEARS	TRANSPARENCY IN METERS			NOTES
	Grand Lac	Baie Lefebvre	Petit Lac	
2006	7,1	6,5	7,0	With the exception of the year 2013, you will find water quality results of past years at the Volunteer Lake-Monitoring Program (VLMP) web site: <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index-en.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index-en.htm</a> . A clarity depth of 6.0 m indicates a very clear water. The results show that our lakes are classified as Oligotrophic. Visit the Québec govt website (English) for details of the VLMP: <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index-en.htm#what-is">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl/index-en.htm#what-is</a>
2007	7,1	6,9	6,8	
2008	6,4	6,2	6,8	
2009	6,5	6,1	6,5	
2010	6,9	7,0	6,5	
2011	6,5	6,3	6,4	
2012	7,2	6,3	6,8	
2013	6,4	6,0	6,4	

Water sample laboratory measurements of phosphorus, dissolved organic carbon and chlorophyll are performed by the Ministère's laboratory, the Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ). They can also be found at the above mentioned web addresses. The results are in French but the explanation for each type of measurement is in English. If you do not have access to the Web and or wish to know more, please contact Bob Scantland at 819 597 4693.

# LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ENTRÉES DE VOITURES EN ALPHALTE

## UNE MENACE POUR LES GRAND et PETIT LAC DU CERF

par *Robert Scantland*

### AGISSONS AUJOURD'HUI POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Il y a plusieurs propriétés riveraines chez nous qui ont des entrées de voitures en asphalte, un matériau qui n'est pas idéal d'un point de vue environnemental. L'été dernier, des entrées d'asphalte ont été construites sur des propriétés nouvellement construites sur les rives du grand lac du Cerf. Il existe pourtant des solutions de recharge beaucoup plus écologiques, aussi durables et plus en harmonie avec la nature.

Dans le cas d'une propriété riveraine, le principal défaut de l'asphalte est que l'eau transporte des polluants comme le phosphore, les nitrates, les bactéries et les huiles usées qui aboutissent tous dans nos lacs. Le phosphore et les nitrates nous le savons maintenant trop bien sont les grands responsables des algues bleues.

Si vous avez à cœur la santé de nos lacs, il faut choisir un revêtement pour son entrée de voiture qui laisse filtrer l'eau dans le sol pour empêcher le ruissellement. Si vous possédez déjà une entrée asphaltée, en ciment ou pavée, il importe de bien gérer les eaux pluviales en misant sur un plan d'aménagement vert qui favorisera la récupération de l'eau de pluie et de l'eau de la fonte des neiges afin que cette eau soit absorbée facilement dans le sol, soit la bio-rétention. Le reboisement de nos rives, la conservation des arbres et des boisés forment un filtre essentiel à la protection de nos plans d'eau.

Ce qui suit sont des solutions proposées par un architecte-paysagiste. Quelle que soit la solution choisie, il faut commencer par installer une base qui facilitera l'écoulement de l'eau dans le sol. Au fond, on commence par mettre une membrane géotextile qui laisse passer l'eau, mais qui permet de garder notre fondation de gravier en place. On ajoute ensuite du gravier dit « net » ou « homogène » de 3/4 de pouce sur une épaisseur de 25 à 30 cm (10 à 12 pouces). On parle de gravier homogène parce qu'il est formé de cailloux de taille identique. Il est important de choisir ce gravier « net » ou « homogène » parce qu'un gravier qui contiendrait des roches de tailles différentes (0-3/4) aurait tendance à se compacter et à devenir imperméable. On ajoute ensuite une nouvelle membrane géotextile sur laquelle on installe le lit de pose, formé d'un gravier homogène plus fin, de 1/4 de pouce (la membrane géotextile permet d'éviter le mélange des graviers).

Une fois cette base installée on peut choisir un des revêtements suivants.

Le pavé « perméable », c'est un revêtement similaire aux entrées de pavés de béton qu'on voit depuis longtemps. Mais il y a deux différences importantes : on utilise des pavés qui contiennent des protubérances qui servent à espacer les pavés les uns des autres; ensuite, au lieu de remplir l'espace entre les pavés avec un sable polymère qui durcit et devient imperméable, on utilise un gravier fin (p.ex., 1/4") qui permet à l'eau de s'écouler. Il faut seulement prévoir nettoyer les espaces entre les pavés de temps à autre puisque la matière organique peut s'y accumuler et colmater les espaces entre les cailloux. Cette solution est esthétique et durable mais relativement coûteuse.

Le gravier, aussi banal qu'il puisse paraître, est une solution parfaitement écologique. Il laisse filtrer l'eau et évite ainsi le ruissellement. Selon les goûts, on peut simplement ajouter une couche supplémentaire de gravier décoratif, d'environ ½ pouce sur le lit de pose.

Les bandes de roulement en pavé de béton ou gravier entourées de verdure (couvre-sol, petites fleurs) offrent une solution mixte. Les bandes de roulement donnent un bon appui aux roues du véhicule, tout en permettant une bonne infiltration de l'eau. En plus d'être écologique et jolie, cette solution n'est pas trop coûteuse.

Comparativement à toutes ces solutions l'asphalte est peu coûteux et souvent l'option qui est favorisée par la plupart des entrepreneurs. Mais les avantages écologiques et esthétiques des solutions proposées valent les quelques dollars supplémentaires qu'il faudra déboursier.

Nos lacs ont subi un épisode inquiétant d'algues bleues à l'été 2012, et elles sont réapparues en très petite quantité à l'été 2013 (baie des Scouts et parc le Petit Égaré). L'unique solution à cet épineux problème est la réduction d'apport en phosphate et nitrate. Le reboisement des rives, l'élimination des fosses septiques non-conformes, la vidange des fosses septiques, le respect des limites de vitesses sur le lac et la gestion responsable des eaux de ruissellement sont les solutions que l'on doit mettre en place et faire respecter sans plus tarder.

Pour en savoir plus je vous suggère le lien Internet suivant :

<http://www.virage-eau.ca/liens-utiles-ruissellement>.

## **ARE YOU PLANNING TO COVER YOU COTTAGE ACCESS WITH ASPHALT**

### **THINK TWICE**

When water from rain and melting snow runs off roofs and roads into our lake, it picks up toxic chemicals, dirt, trash and disease-carrying organisms, phosphates and nitrates. Studies show that this storm water pollution in major cities rivals sewage plants and large factories as a source of damaging pollutants in our drinking water and at our beaches. Here at the lake, rain water runoff can contribute to blue algae blooms. If your cottage access is already covered by asphalt or other substance that prevents water absorption, you should put in place strategies for capturing, controlling or reusing rainwater.

Rainwater capture and control practices, also called green infrastructure, help address storm water problems by restoring parts of the natural water cycle that were paved over by development. Strategies most commonly being used in urban areas include green roofs, rain barrels and cisterns, rain gardens, pocket wetlands and permeable pavements. Not only do these smarter water practices help address storm water runoff but they also beautify neighborhoods.

## AVIS DE RECHERCHE

Par *Claude Montambeault*

Notre municipalité impose très peu de restrictions concernant l'utilisation d'embarcations de plaisance sur le lac, soit l'utilisation du poste de lavage pour les coques de bateaux avant la mise à l'eau et le **respect de la limite de vitesse de 10 km/h à moins de 60 mètres de la rive et en zone peu profonde.**

On pourrait espérer que tous les adeptes de bateaux à moteur soient respectueux de cette limite de vitesse qui favorise la pratique d'autres activités récréatives tels les plaisirs de la baignade, de la pêche, et de l'utilisation de petites embarcations, kayak, voilier, canot et pédalo ... et ce dans un environnement sécuritaire sans nuisance sonore et où les règles de base de navigation sont respectées.

Malheureusement, de plus en plus de gens sont soucieux et se plaignent d'excès de vitesse à proximité des rives, des baigneurs et des petites embarcations. Ces soucis sont justifiés.

Les principaux effets négatifs sont bien connus car ils causent :

- ✓ une érosion non-justifiée de la bande riveraine, voir même perte de terrain
- ✓ une nuisance sonore inacceptable
- ✓ la propagation de plantes envahissantes arrachées par les hélices
- ✓ des vagues excessives qui perturbent la faune aquatique, tel inondation des nids de huards
- ✓ une augmentation marquée de la turbidité de l'eau qui bloque les branchies des touladis et colmate ou détruit les frayères
- ✓ des vagues excessives qui favorisent une usure prématurée de nos quais et embarcations
- ✓ des vagues qui déstabilisent et mettent en danger les amateurs de kayak, canot, pédalo, pêche et natation.
- ✓ un brassage excessif de sédiments qui remet en suspension les phosphores et cause un excès d'algues et de plantes aquatiques indésirables.

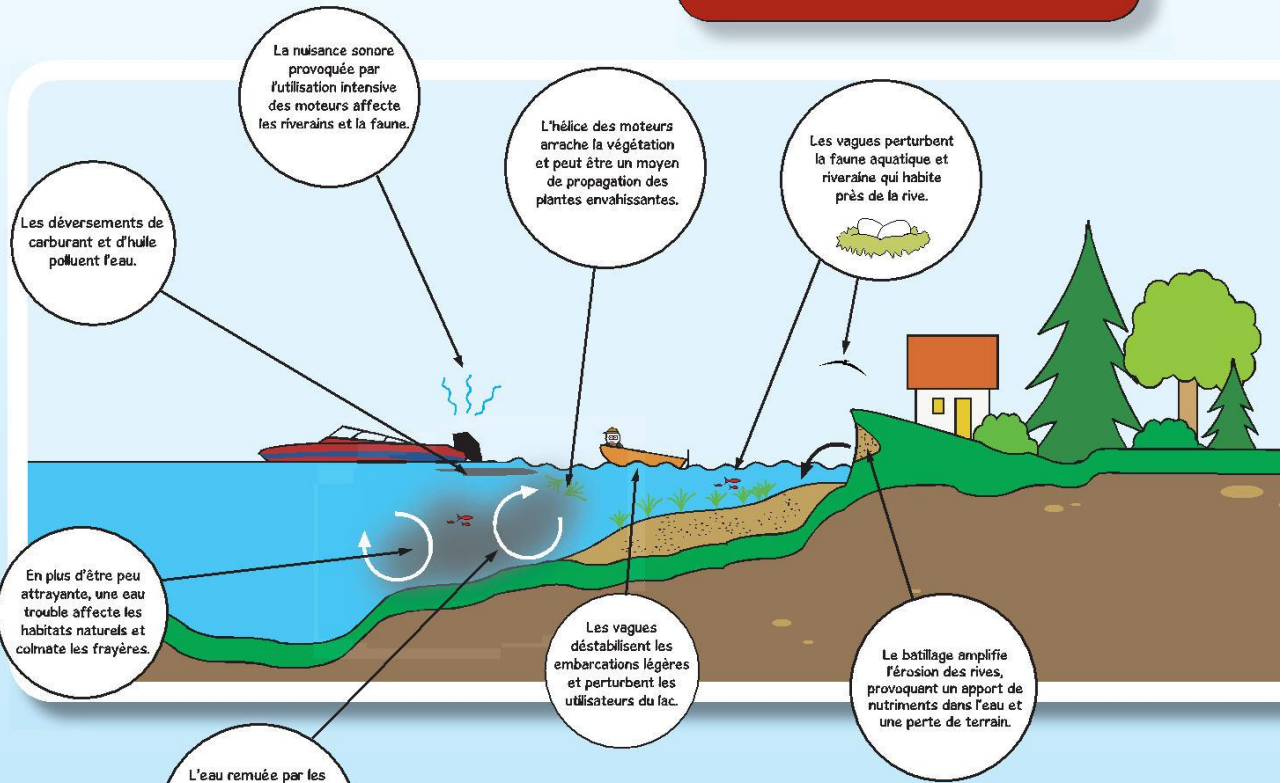
**On se doit donc de veiller à protéger** nos investissements, ceux de la municipalité, ceux des propriétaires riverains, sans oublier les investissements des associations, telles Chasse et Pêche et Protection du lac (APPGLC)... car **ce lac, c'est notre patrimoine naturel.**

Tous et chacun nous devrions essayer de sensibiliser ceux qui manquent aux règles de vitesse près des rives. Idéalement, ce devrait être le devoir de tous ceux qui se soucient de la santé du lac d'intervenir directement auprès des plaisanciers ayant un comportement inacceptable sur le lac. Ceux qui ne sentent pas à l'aise d'intervenir devraient au moins rapporter l'incident à l'Association afin de répertorier le nombre et type d'incidents, et dans les cas les plus sérieux aviser les autorités compétentes. N'hésitez pas à nous partager toute idée ou suggestion qui pourrait assurer un meilleur contrôle des règlements existants



## Naviguez-vous santé ?

Les lacs sont des milieux qui offrent de multiples possibilités de loisirs. Toutefois, la navigation motorisée pratiquée de façon non responsable peut avoir un impact sur la santé des plans d'eau. Chacun doit se responsabiliser pour préserver la faune, la flore et la qualité de l'eau du lac.



### Faites d'une pierre deux coups !

Pratiquez des activités récréatives écologiques comme la baignade, le kayak, le pédalo... Vous préservez ainsi VOTRE santé et celle du lac.

#### Ce que vous pouvez faire :

- Consultez votre municipalité sur les pratiques de navigation en vigueur (règlement fédéral, code d'éthique, lavage des embarcations, etc.).
- Limitez votre vitesse et naviguez autant que possible en eaux profondes, loin des rives, des zones de baignade et des autres embarcations.
- Privilégiez les moteurs à 4 temps, moins polluants que les 2 temps.
- Privilégiez les moteurs électriques.
- Entretenez votre moteur, évitez tout déversement lors d'un ravitaillement en carburant et huile.
- Répartissez vos passagers dans votre embarcation, car trop de poids à l'arrière augmente la hauteur du sillage.
- Mettez votre embarcation à l'eau aux endroits prévus à cet effet.
- Ne jetez rien dans l'eau ni dans la nature.

Pour en savoir plus : [www.troussedeslacs.org](http://www.troussedeslacs.org)

## WANTED

By *Claude Montambeault*

Our municipality imposes very few restrictions in regards to the use of watercraft on the lake, only asking users to use the boat wash station and **to respect the speed limit of 10 km/hr within 60 meters of the shoreline and when navigating in shallow water.**

One would hope that all motorized watercraft users would respect this speed limit, which encourages the practice of other recreational activities such as swimming, fishing, and the use of smaller craft such as kayaks, canoes, sailboats, pedal-boats, all within a secure environment without noise and where the basic rules of navigation are respected.

Unfortunately, more people are complaining about excessive speeds close to the shoreline, swimmers and smaller craft. The complaints are justified. The main negative consequences are well known, including:

- ✓ Unjustified erosion of the shoreline, including loss of shoreline
- ✓ Undesirable noise
- ✓ Proliferation of invasive plants cut by the watercraft propellers
- ✓ Excessive waves which disturb aquatic fauna, such as flooding of loon nests
- ✓ Increase in cloudiness of the water which blocks the gills of the lake trout and clogs or destroys their spawning grounds
- ✓ Excessive waves which accelerate the wear and tear of our docks and boats
- ✓ Waves which endanger kayakers, canoers, fishermen, swimmers and pedal-boaters
- ✓ Disturbance of sediment which leads to suspension of phosphorus deposits and causes excessive algae and undesirable aquatic plants to take root

In short, **we must protect our investments**, those of the municipality and of the waterfront owners, not forgetting the investments of the various associations such as Chasse et pêche and our own association (APPGLC)... because **the lake is our heritage.**

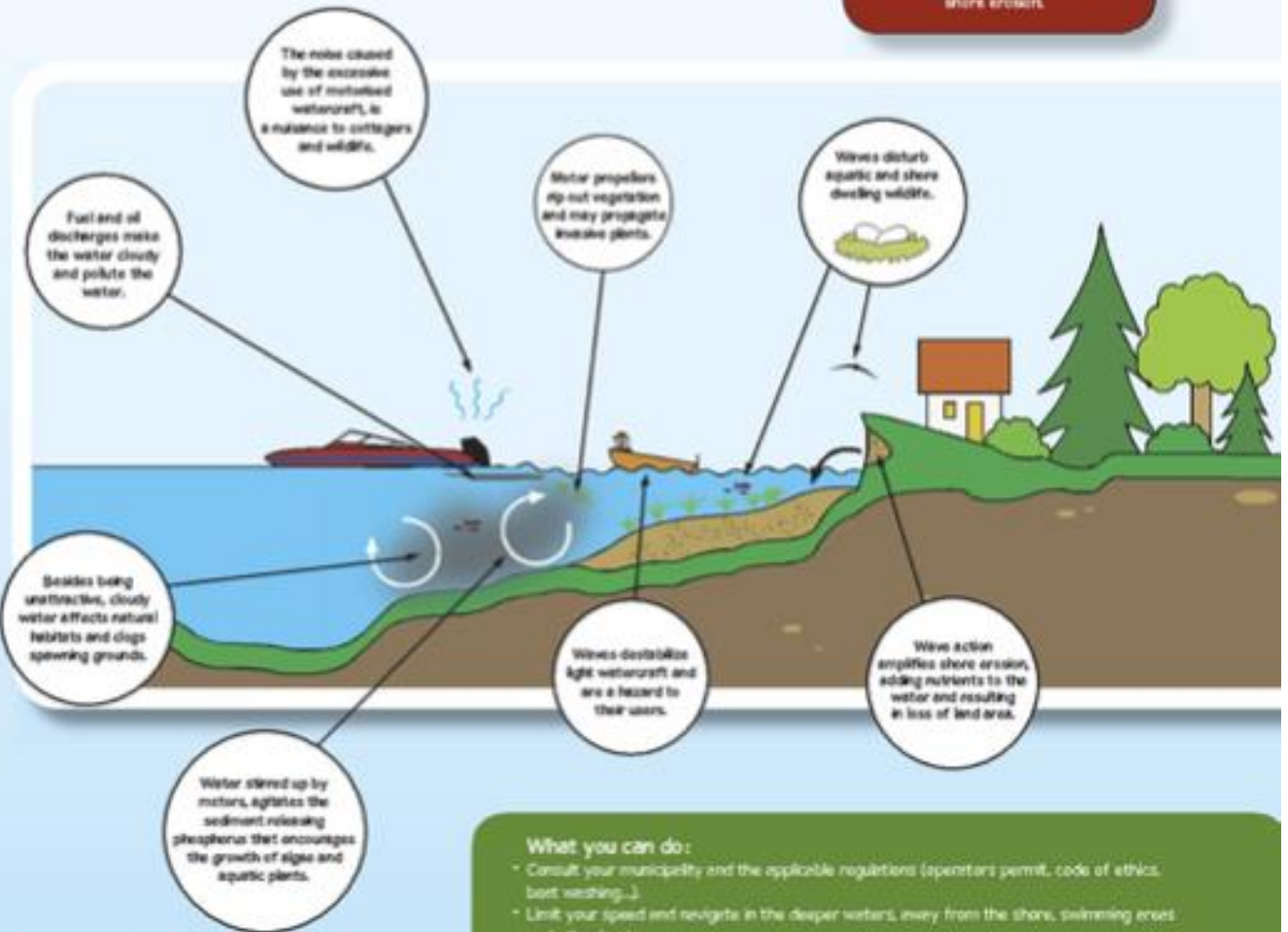
We must all try to sensitize to the problem those who do not observe speed limits near the shore. Ideally, it should be everyone's responsibility who takes the well-being of the lake to heart to approach vacationers not behaving responsibly on the water. Those who are not comfortable in doing so should, at the very least, report the incident to the Association in order to keep track of the number of such occurrences and their frequency and, for those incidents that warrant it, advise the proper authorities.

**Let us know of any idea or suggestion you may have which will ensure a better adherence to existing regulations**



## Are You a Healthy Navigator?

Boating gives us a different perspective on the world, but this recreational activity can have a negative impact on the lake. Everyone must take responsibility to protect wildlife, plants and the quality of lake water.



### Kill two birds with one stone!

Practise environmentally friendly recreational activities like swimming, kayaking, pedal-boating... This way you will preserve YOUR health and that of your lake.

#### What you can do:

- Consult your municipality and the applicable regulators (operator's permit, code of ethics, boat washing...)
- Limit your speed and navigate in the deeper waters, away from the shore, swimming areas and other boats.
- Opt for four-stroke engines, they pollute less than two-stroke engines.
- Switch to an electric motor.
- Ensure proper maintenance of your motor and avoid spills when adding fuel and oil.
- Distribute passengers uniformly in your boat, too much weight in the rear increases the height of the wake.
- Put your boat in the water at a designated boat ramp.
- Don't throw away your garbage – take it with you!

To learn more: [www.troussedeslacs.org](http://www.troussedeslacs.org)

Mise en garde de la Direction de santé publique des Laurentides

SANS TRAITEMENT, L'EAU DES LACS ET DES RIVIERES N'EST PAS POTABLE

Saint-Jérôme, le 4 novembre 2013

La Direction de santé publique des Laurentides rappelle aux riverains qui s'approvisionnent à partir d'eau de surface, c'est-à-dire de lacs, de rivières et de ruisseaux, qu'ils devraient consommer cette eau seulement si elle a subi un traitement au préalable. Cela en tout temps, quelle que soit la saison.

Une eau sans couleur, ni odeur, ni goût n'est pas automatiquement une eau sécuritaire.

Une eau de surface sans traitement peut contenir notamment des microorganismes (bactéries, virus, parasites) pouvant causer divers problèmes de santé, plus particulièrement des maux de ventre, des diarrhées et des vomissements.

Il est important d'utiliser de l'eau traitée pour les usages suivants :

- la préparation des aliments;
- la préparation des breuvages, jus, boissons chaudes;
- la préparation des biberons et des aliments pour bébé;
- le lavage des fruits et des légumes qui seront mangés crus;
- la fabrication de glaçons;
- le lavage de dents.

En suivant ces recommandations, la population concernée diminue les risques à la santé pouvant être reliés à la consommation de l'eau provenant de lacs, de rivières et de ruisseaux.

Unofficial translation

Government of Québec, Department of Health

Information to the Population

Warning from the Department of Health Serving the Laurentian Community

WITHOUT TREATMENT, WATER FROM LAKES AND RIVERS IS UNSAFE FOR DRINKING

Saint-Jérôme  
November 4, 2013

The Department of Health serving the Laurentians wishes to remind owners of lakeside homes who use surface water, that is, water emanating from lakes, rivers and streams, that they should use this water only if it has been treated prior to consumption. This applies at all times regardless of the season.

Water that is colorless, odorless or without taste is not necessarily safe.

Untreated surface water can contain micro organisms (bacteria, viruses, parasites) which can cause various health problems, particularly stomach aches, diarrhea and vomiting.

It is important to use treated water for the following:

- Preparation of food;
- Preparation of beverages, juices, hot drinks;
- Preparation of baby formula and baby food;
- Washing of fruits and vegetables if consumed raw;
- Making ice cubes;
- Brushing your teeth.

By following these recommendations, the targeted population reduces health risks associated with the consumption of water emanating from lakes, rivers and streams.

## DEUX RÉSIDENTS D'ÉTÉ VOLANTS

Par *Keith Rogers*

Pour cette édition du journal de notre Association, j'aimerais vous parler de deux espèces d'oiseaux qui séjournent aux alentours de nos lacs durant la saison estivale. Ils ont certaines ressemblances en apparence et en agissements mais ils sont aussi très différents dans plusieurs aspects.

Premièrement, regardons le Chevalier grivelé. On peut trouver cet oiseau près de l'eau – sur les plages, sur les rives des étangs et des criques – souvent seul. Il est picoté dans le bas avec des pattes et le bec orange (avec le bout du bec foncé). Il est doté d'une tache blanche sur l'épaule. En vol, il semble voler avec seulement le bout de ses ailes – un vol faible près de la surface de l'eau. Il ne fait pas beaucoup de bruit mais on peut entendre un bruit qui ressemble à ``weet peet`` pendant un court vol. Sa caractéristique la plus remarquable est son sautaillement pendant qu'il se promène cherchant des proies.



L'autre espèce que j'aimerais examiner est la Paruline des ruisseaux. Cet oiseau aime aussi sautiller pendant qu'il se promène. À noter, les deux espèces marchent plutôt que sautillent. La Paruline des ruisseaux est plus petite que le Chevalier grivelé et elle occupe un habitat différent – des rives boisées, des marais et des marécages. Cet oiseau a un haut du corps brun avec rayures foncées sur la gorge, la poitrine et les côtés. Ses sourcils sont jaunes. Je parierais que vous avez entendu cet oiseau même si vous ne l'avez pas aperçu; il est de petite taille et très discret. Il chante d'une voix forte qui résonne sur les rives. Allez sur l'internet pour entendre ce chant.



Un dernier fait intéressant à propos du Chevalier grivelé. Cet oiseau est polyandre, c'est-à-dire, il se nichera plus qu'une fois avec la femelle qui choisira un mâle différent pour chaque famille. La femelle est la première à arriver au printemps et elle se disputera avec les autres femelles afin d'attirer l'attention des mâles. Elle va pondre quatre œufs et, quand les œufs vont éclore, elle laissera les jeunes aux soins du mâle et elle partira à la recherche d'un autre mâle pour fonder une autre famille. Chez nous, le climat ne permet pas plus que deux nidifications par année. Cependant, dans des régions plus au sud, on peut observer jusqu'à cinq nids par année. Pas surprenant que les femelles aient une espérance de vie de moins de quatre ans.

## TWO BIRD SUMMER RESIDENTS

By *Keith Rogers*

For this issue of our Association journal, I would like to concentrate on two species that spend their summers around our lakes. They have some similarities in their appearances and their behaviours but they are very different in many other respects.

First, let's look at the Spotted Sandpiper (Chevalier grivelé). This widespread bird can be found near water – on beaches, on banks of ponds and creeks – usually alone. It is spotted below with orange legs and bill (with a dark tip). It has a distinct white shoulder patch. In flight, it appears to fly on only the tips of the wings – a weak flight close to the water. It does not make a lot of noise but will utter a “weet peet” sound in a short flight. Perhaps its most distinctive characteristic is its constant bobbing and teetering as its walks along looking for small prey.



The other species that I want to look at is the Northern Waterthrush (Paruline des Ruisseaux). This bird also bobs and teeters as it walks along feeding. Note that both birds walk rather than hop. It is smaller than the Spotted Sandpiper and occupies a different habitat – wooded shores, bogs and swamps. This bird is brown above with dark streaks on the throat, breast and sides. It has a distinct yellowish eyebrow. I would bet that you have heard this bird even if you may not have seen it because of its small size and secretive behaviour. It has a loud ringing song that echoes along the shore. Check on the Internet to hear that song.



A final interesting note about the Spotted Sandpiper. This bird is polyandrous, meaning that it will nest more than once with the female choosing a different male for each family. The female arrives first in our area each spring and will fight with other females to attract a male. She will lay four eggs and, when those eggs hatch, she will leave the rearing of the young to the father and leave to find another male to nest all over again. In our area, usually two nestings are all that time permits but, in more southern parts of its nesting territory, she has been documented to have up to five nests. Not surprisingly, females have a lifespan of less than four years.

## Une belle fin de saison 2013

Sur le lac pour l'Action de Grâce. Quelques beaux gros poissons dont un doré de 5 livres 4 onces pour garnir la table de Christopher Whittaker. Merci à l'Association de chasse et pêche pour ses programmes d'ensemencement.

**Nice end to the 2013** season on the lake over Thanksgiving weekend. A few good size fish were caught, one of which was a nice doré weighing in at 5 lbs. 4 ounces to garnish Christopher Whittaker's table. We wish to thank the Association chasse et pêche for their restocking programs.



## Propagez le message! Pas les plantes!



### OUVREZ L'OEIL ET PASSEZ LE MOT!

Pour prévenir l'introduction du myriophylle à épi, il suffit d'inspecter minutieusement l'embarcation (bateau, chaloupe, kayak, pédalo, etc.) et le matériel utilisé (pagaies, ancre, matériel de pêche, etc.) lors d'activités nautiques. Assurez-vous que tous les fragments de plantes sont retirés, videz l'eau de la cale, du vivier et du moteur loin du lac et examinez soigneusement la remorque et les équipements qui pourraient constituer des vecteurs d'introduction. Vous pouvez aussi procéder au lavage (loin du lac) avant la mise à l'eau.



Adoptez une procédure conforme à la réglementation de votre municipalité, s'il y a lieu.



Évitez de circuler dans les zones des lacs où les plantes prolifèrent. Contrairement à la croyance populaire, arracher ou couper les plantes aggrave la situation car plusieurs d'entre-elles, dont le myriophylle à épi, se propagent par fragmentation, ce qui veut dire qu'un fragment de la plante peut donner naissance à un nouveau plant.



Limitez les apports en nutriments au lac, principalement en phosphore, afin d'éviter la prolifération des plantes aquatiques et des algues.



Operation  
Bleu  
Vert

Lantier

Abrinord

Ce panneau a été réalisé dans le cadre de l'opération Bleu Vert grâce à la participation financière du ministère de l'Environnement, du Climat et des Parcs.

## **Les eaux usées domestiques – Comment éviter d’en faire notre ennemi?**

*Par Marilyne Fraser*

L’un des principaux facteurs qui contribuent à la détérioration des plans d’eau est le traitement non adéquat des eaux usées domestiques d’un bassin versant. Ces eaux peuvent non seulement causer un risque pour la santé et contaminer les eaux destinées à la consommation et les eaux superficielles, mais également constituer une menace pour l’équilibre écologique même. C’est le Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), mis en place par le Gouvernement du Québec et en vigueur depuis le 12 août 1981, qui s’applique pour toute habitation de 6 chambres à coucher ou moins.

**Conforme ou pas conforme?** – Difficile d’établir si le temps a eu raison de notre installation septique et si elle n’est plus aussi efficace qu’à sa conception. Cependant, la réglementation est claire sur plusieurs points :

Pour toute installation septique conçue avant le 12 août 1981 – Les eaux usées (d’origine ménagères ou de cabinets d’aisances) ne doivent pas constituer une source de nuisances (ex : odeur), de contamination des eaux de puits ou de sources servant à l’alimentation ou de contamination des eaux superficielles. De plus, après ladite date, il ne doit pas y avoir eu ajout d’une chambre à coucher, augmentation de la capacité d’exploitation ou modification, agrandissement ou déplacement de l’installation septique. Dans tous ces cas, la mise aux normes de l’installation septique sera exigée par la municipalité.

Pour toute installation septique conçue après le 12 août 1981 – L’installation d’un puisard est interdite depuis cette date. Toute modification apportée à une installation septique ou toute nouvelle installation doit avoir été réalisée conformément aux exigences du règlement en vigueur. De plus, l’ajout d’une chambre ne doit pas excéder la capacité de l’installation septique. Toujours aucun droit acquis sur la pollution de l’environnement.

Certains experts sont convaincus que les puisards ne sont pas des installations septiques en soi, ce qui permettrait aux municipalités de demander leur mise aux normes, qu’ils soient source de pollution ou non. Cependant, ce n’est pas l’avis du Ministère (législateur), ce qui rend cette interprétation plutôt délicate à appliquer.

**L’évier n’est pas une poubelle!** – Augmenter la durée de vie d’une installation septique nécessite un entretien régulier et de bonnes habitudes à adopter quotidiennement. D’abord, il faut retenir que tout ce qui ne se dégrade pas naturellement ou trop lentement devrait se retrouver dans les ordures et non dans la fosse septique. Par exemple, huile, graisse, gras, couche jetable, serviette humide, mégot de cigarette, tampon, soie dentaire, coton-tige, essuie-tout, mouchoir, litière pour chats, matière plastique, etc. Le broyeur à déchets installé sous l’évier est d’ailleurs à éviter puisqu’il produit un surplus d’eau et de matières organiques risquant de surcharger l’installation sanitaire. Un filtre sous l’évier est beaucoup plus adapté.

Privilégiez les produits domestiques biodégradables et évitez tout produit nocif tel peinture, gazoline, pesticide, antigel, solvant, décapant, dissolvant de vernis à ongles, antibiotique et médicaments pouvant détruire les bactéries utiles que l’on retrouve dans la fosse.

Évitez le gaspillage d'eau, car utiliser beaucoup d'eau en continu empêche les solides de se déposer au fond de la fosse ce qui peut colmater le champ d'épuration. Réparez rapidement les robinets et toilettes qui fuient. Louer une toilette chimique lors de l'organisation d'événements est également une bonne alternative pour ne pas surcharger l'installation.

**Choyer son installation septique** – Assurez-vous de bien connaître l'emplacement des composantes de votre dispositif de traitement des eaux. L'élément épurateur doit être recouvert d'une surface gazonnée où la végétation est contrôlée afin d'éviter que les racines des arbres et arbustes endommagent les drains. La pelouse prévient l'érosion du champ et absorbe l'excédent d'eau. Aucun jardin, terrain de jeu, terrasse, bâtiment, stationnement ou circulation automobile ne devrait se faire au-dessus du système. L'aération et l'ensoleillement permettent une bonne oxygénation du sol, sauf au cours de la saison hivernale durant laquelle laisser la neige accumulée peut jouer le rôle d'un excellent isolant.

Le phosphore n'est normalement pas retenu par les installations septiques, d'où l'importance d'avoir des herbacés sur l'élément épurateur et une bande de protection riveraine la plus profonde et variée possible. Le phosphore libéré dans les eaux de surface a pour effet d'accélérer l'eutrophisation du plan d'eau qui peut s'observer par une prolifération d'algues, de plantes aquatiques et parfois de cyanobactéries. De plus, afin de permettre au sol d'absorber et de traiter les eaux usées domestiques, il faut en détourner les eaux de ruissellement et éviter d'arroser la pelouse sur le champ d'épuration.

La fosse septique sert principalement à clarifier les eaux usées (conserver les boues et laisser passer les eaux). Pour celles qui sont équipées d'un préfiltre, ce dernier intercepte les solides qui ne peuvent pas décanter ou qui sont remis en suspension, afin de maximiser la protection de l'élément épurateur au colmatage. Il faut donc le nettoyer au moins deux fois par année, pour qu'il n'obstrue pas l'écoulement de l'eau vers le système non étanche (champ). Pour ce faire, tirer la cartouche du préfiltre (avec un gant protecteur), nettoyer avec un jet d'eau au-dessus du premier compartiment et remettre la cartouche en place.

L'utilisation d'additifs (enzymes, sachets magiques, etc.) dans la fosse est à votre discrétion, mais ne dispense pas de l'obligation de vidanger. Des études indiquent cependant que l'utilisation d'additifs n'empêche pas l'accumulation des boues dans la fosse. Certains additifs peuvent même provoquer un colmatage de l'élément épurateur par la solubilisation de matières grasses ou en interférant au niveau de la sédimentation des solides. Le Ministère ne recommande pas l'usage de ces produits, puisqu'une fosse bien conçue et entretenue dispose d'une activité bactérienne suffisante ne justifiant pas l'ajout d'additifs.

**Quand et pourquoi vidanger la fosse?** – Le Q-2, r.22 stipule qu'il est obligatoire de faire vidanger la fosse septique tous les deux (2) ans pour les résidences habitées à l'année et tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières (180 jours ou moins), et ce sans tenir compte de la capacité maximale de la fosse.

Il est important de faire vider la fosse septique de votre propriété, puisque les graisses et solides qui ne sont pas pompés périodiquement sont transportés dans le système de drainage (champ d'épuration, puits absorbant, etc.) et rendront celui-ci totalement inefficace.

Ainsi, la vidange des boues septiques a pour avantage d'augmenter la durée de vie de votre installation septique. À Lac-du-Cerf, chaque citoyen est dans l'obligation de fournir à la municipalité la preuve que sa fosse septique a été vidangée (facture).

**C'est le temps!** – Un tout nouveau programme de crédits d'impôts, ÉcoRénov, a été instauré le 8 octobre dernier et concerne tous travaux pour la conservation et la qualité de l'eau, incluant la construction, reconstruction ou modification d'une installation septique d'une habitation construite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les propriétaires pourront réclamer un remboursement de 20% des dépenses admissibles supérieures à 2500\$ jusqu'à 10000\$. L'entente doit être conclue avec un entrepreneur qualifié d'ici le 31 octobre 2014 et être payée avant le 30 avril 2015. La restauration d'une bande riveraine, l'aménagement d'un toit vert et l'installation d'une citerne de récupération d'eau pluviale enfouie sous terre pourraient également être visés par ce programme (Voir la publication du Ministère des Finances et de l'Économie du Québec, 2013).

N'attendez pas avant de faire affaire avec un professionnel lorsque vous avez des doutes sur le fonctionnement de votre installation septique!

## **Nos grands pins**

Introduction du livre de Luc Coursol *Lac-du-Cerf La Mémoire du Temps*

Défiant le temps avec leurs grands muscles porteurs de millions d'aiguilles, les majestueux pins du canton Dudley sont des témoins privilégiés de l'histoire de Lac-du-Cerf. Au cœur d'une abondante vie végétale et animale, ils ont longtemps observé le passage des outardes et des canards glissant cou tendu à l'appel du dégel des eaux. Plus tard, ils ont vu arriver les familles amérindiennes venues chasser le wapiti abondant et pêcher le corégone sous la glace des lacs.

Après le XIXe siècle, plusieurs d'entre eux partent, terrassés par la hache et le godendart pour être ensuite descendus par la rivière du Lièvre vers les marchés britanniques, américains et canadiens. Au début du XXe siècle, une partie de ces grands arbres deviennent maisons, bâtiments, croix de chemin autour desquels les familles de colons, visage noirci par la cendre des brûlis, transforment le sol forestier en terre arable. D'autres seront charroyés au moulin à scie pour devenir portes et fenêtres, meubles, armoires, chaloupes, maisons de pièces érigées à travers le monde, après leur passage aux mains des artisans du bois du canton.

Au fil des années ces beaux pins verront l'activité humaine s'intensifier autour d'eux. Véritable mémoire du temps, ils seront tour à tour témoins des coups de hache de Jos Montferrand venu ouvrir la ferme Wabasse, des abattis, des labours et des premières récoltes, des nuits de drave sur les lacs du Cerf, des départs et des retours de pêche, des corvées pour la construction de maisons, de granges ou de l'église, de la cueillette annuelle des fraises, des framboises et des bleuets, du passage des lourdes charges de bois tirées par de forts chevaux ou acheminées par camion, des rassemblements politiques sur le perron de l'église, des pèlerinages aux grottes de la Vierge, des discussions au Coin et dans les commerces du village, des joyeuses veillées, de l'ascension du mont Limoges et de l'émerveillement de milliers de visiteurs devant la beauté du canton et l'eau cristalline du remarquable sentier écologique. Ils ont aussi entendu les coups de feu des chasseurs, les rires des enfants en route pour l'école, la cloche de l'église annonçant mariages ou baptêmes et le glas sonné pour une personne aimée que l'on porte en terre.

Tels des phares, solidement, tête au vent, ils ont accueilli depuis fort longtemps tous ces arrivants qui ont pris et prennent racine près des leurs à Lac-du-Cerf.

## Soiled domestic water – How do we ensure it doesn't become our enemy?

Unofficial translation of article by Marilyne Fraser

One of the main causes of the deterioration of our waterways is the inadequate treatment of soiled domestic water originating from the watershed area. These waters are a danger not only to our health and to our drinking water, but they also represent a danger to the ecosystem. The law governing the evacuation and treatment of soiled water of single detached residences (Q-2, r.22), put in place by the Quebec government and effective since August 12, 1981, applies to all dwellings with six or less bedrooms.

**Legal or illegal?** – It is hard to establish whether or not the passage of time has made our septic system inadequate. However, the law is clear on several issues:

For all septic installations done prior to August 12, 1981 – Soiled water originating from domestic or toilet use, must not be a nuisance (e.g.: foul odor), must not contaminate well water or surface water. In addition, after this date, there must not have been any addition of bedrooms, increase or change in surface area, increase or change of septic installation. If any of these events take place, the municipality will ask that the septic installation be upgraded accordingly.

For all septic installations done after August 12, 1981 – The installation of a cesspool is prohibited since this date. All modifications done on a septic installation or newly installed septic installation done after this date must abide by the rules in effect. In addition, the addition of a room must not exceed the capacity of the septic installation. There is no such thing as 'acquired rights' insofar as pollution of the environment is concerned.

Certain experts are convinced that the cesspools are not septic installations *per se*, which would allow municipalities to demand that they conform, whether or not they are sources of pollution. However, it is not the opinion of the Ministry, which renders this interpretation rather difficult to enforce.

**The sink is not a garbage pail!** – Increasing the life span of a septic installation requires regular maintenance and good daily habits. First, one must keep in mind that all products which do not deteriorate naturally, or too slowly, should be put in the regular trash, not in a septic tank. For example, oil, grease, fat, disposable diapers, wet cloths, cigarette butts, sanitary napkins, dental floss, Q-tips, paper towels, tissues, cat litter, plastic articles, etc. The food grinder installed under the sink should be avoided since it produces too much water and organic matter which may overtax the sanitary installation. A filter under the sink is much more effective.

Favor biodegradable domestic products and avoid all harmful products such as paint, gasoline, pesticides, antifreeze, solvents, paint strippers, nail polish remover, antibiotics and medicines which could destroy useful bacteria found in septic installations.

Do not waste water, because continual overuse of water prevents solids from depositing at the bottom of septic tanks, which can seal the leach field. Fix leaky faucets and toilet bowls. Rent a chemical toilet when holding large events.

**Be kind to your septic installation** – Make sure that you know the location of the components of your water treatment apparatus. The filtering mechanism must be covered with grass where the vegetation is controlled so that no roots or bushes damage the drains. Grass prevents the erosion of the field and absorbs excess water. No garden, playground, patio, structure, parking or driveway should be over the system. Aeration and sunshine allow for a good oxygenation of the soil, except during winter when the accumulated snow provides excellent insulation.

Phosphorus is normally not retained in septic tanks, so it's important to have grass on the filtering agent as well as a shoreline as deep and as varied as possible. The phosphorus released from the surface water accelerates the eutrophication of the water, which is observable by the proliferation of algae, aquatic plants and sometimes cyanobacteria. In addition, in order to allow the soil to absorb and treat unfiltered domestic water, it is necessary to divert the water flow and avoid watering lawns over the leach field.

The septic tank serves mostly to purify soiled water (preserving the mud and letting water seep through). For those tanks equipped with a pre filter, the pre filter serves to capture the solid matter which can't be filtered or which is returned as suspended matter, in order to allow maximum protection of the filtering agent. It's important to clean this filter twice a year, so that it does not interfere with the flow of the water towards the leach field. To do this, pull the cartridge of the pre filter using a protective glove, rinse it thoroughly above the top compartment and put the cartridge back in place.

The use of additives (enzymes, magic bags, etc.) in the tank is a personal choice, but this does not preclude the need to empty the tank. Studies have shown that the use of additives does not prevent the accumulation of mud in the tank. Certain additives can even cause the filtering of purifying agents by making fats soluble or by interfering with the level of sedimentation of solid matter. The Ministry does not encourage the use of these products, since a well-built, properly maintained septic tank contains sufficient bacterial matter making the use of additives redundant.

**When and why do we empty septic tanks?** – The Q-2, r.22 states that it is obligatory for full time residents to have their tanks emptied once every two years, and once every four years for seasonal residents (180 days or less), without taking into account the maximum capacity of the tank.

It is important to have your septic tank emptied, because grease and solid matter which are not periodically emptied are carried into the drainage system (leach field) thus rendering the leach field ineffective. Thus, the removal of septic mud has the advantage of increasing the lifespan of your septic installation. At Lac-du-Cerf, each citizen must provide the municipality with proof that their tanks have been emptied by producing a receipt for services rendered.

**It's time!** – A new income tax credit program, EcoRénov, was put in place October 8, 2013 and deals with measures which affect the conservation and quality of water, including the construction, reconstruction or modification of an existing septic installation built before January 1, 2013. The owners will be able to claim a refund of 20% of admissible costs above \$2,500.00 to a maximum of \$10,000.00. To qualify, the owner must have a written agreement with a qualified contractor dated no later than October 31, 2014, paid in full before April 30, 2015.

The restoration of the shore line, installation of a green roof, and the installation of an underground tank to recover trapped rain water might also qualify under this program.

Don't hesitate to consult a professional when in doubt about the proper functioning of your septic system.

### Bibliography:

- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (2010). *Guide – Installations septiques*, [En ligne] : [http://www.crelaurentides.org/images/images\\_site/documents/guides/installation\\_septique.pdf](http://www.crelaurentides.org/images/images_site/documents/guides/installation_septique.pdf) (Consulté le 14 novembre 2013)
- Municipalité de Saint-Hippolyte (2013). *Le filon vert – Numéro 2*, [En ligne] : <http://www.saint-hippolyte.ca/wp-content/uploads/2013/07/FilonVert-InstallationsSanitaireWEB.pdf> (Consulté le 14 novembre 2013)
- Ministère des Finances et de l'Économie du Québec (2013). *Bulletin d'information – Mesures fiscales visant à stimuler les investissements des particuliers et des entreprises*, [En ligne] : [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR\\_2013-10-f-b.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2013-10-f-b.pdf) (Consulté le 14 novembre 2013)
- Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013). *Traitement des eaux usées d'une résidence isolée – Foire aux questions*, [En ligne]: <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/foire-questions/fag.htm> (Consulté le 14 novembre 2013)
- Publications du Québec (2013). *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, [En ligne] : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q\\_2/Q2R22.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R22.HTM) (Consulté le 14 novembre 2013)
- Ville de Bromont (2010). *Installation septique : Bonnes et mauvaises pratiques d'utilisation*, [En ligne] : [http://www.bromont.org/documents/PDF/Les\\_bonnes\\_et\\_mauvaises\\_pratiques.pdf](http://www.bromont.org/documents/PDF/Les_bonnes_et_mauvaises_pratiques.pdf) (Consulté le 21 novembre 2013)

### Mon ami

Mon petit colibri est parti  
Il a fui le froid  
Il est si petit que j'ai peur  
parfois  
Qu'il ne revienne pas  
Je le revois au petit matin  
Voleter dans mon jardin  
Assise dans mon fauteuil  
Sirotant mon café  
Je jette un coup d'œil  
Pour voir s'il est perché  
Sur la branche séchée  
Du vieux pommier

De son observatoire  
Il surveille la mangeoire  
Il est le maître des lieux  
Petit roi des cieux  
Pourchassant l'intrus  
Qui ne l'aurait pas vu  
Reviendra-t-il avec les fleurs  
Retrouver la chaleur  
Et égayer ma vie?  
De lui, je m'ennuie  
Mon ami Colibri est parti  
  
Madeleine Breton, Omerville

## Pourquoi les corneilles sont noires (légende Sioux)

Par, *Michel Farand*

Voilà longtemps de ça les corneilles étaient blanches comme neige. Près du lac du Cerf vivait dans un village un peuple amérindien qui chassait les cerfs pour leur fourrure dont il se vêtait et leur chair dont il se nourrissait.



Mais dernièrement la chasse aux cerfs devenait de plus en plus difficile et moins riche. Les corneilles blanches, les amies des cerfs, survolant la forêt, avertissaient les cerfs de l'approche des chasseurs de leurs cris stridents : « Caw, caw, caw, allez-vous-en, les chasseurs arrivent. ».

Finalement le chef du village fit appel à ses conseillers afin de trouver une solution au problème. Assis autour du feu sacré un conseiller proposa qu'on tente de capturer le chef des corneilles, la plus grande et puissante de toutes les corneilles blanches, et la tuer. De cette façon les autres corneilles, sans leur chef, cesseraient d'avertir les cerfs. Pour ce faire il désigna son fils, un brave chasseur qui, déguisé grâce à une peau de cerf, se mêlerait à un troupeau de cerfs et tenterait de capturer la grande corneille blanche.

Le lendemain, le brave déguisé en beau mâle avança tranquillement au centre d'un troupeau, suivi un peu plus tard des chasseurs du village. Tout de suite les cris des corneilles blanches avertirent le troupeau qui s'enfuit en épouvante. Mais le brave ne bougea pas et la grande corneille blanche vola à son secours et se perchait sur l'épaule du brave cria : « Caw, caw, caw, sauves-toi, les chasseurs arrivent ! ». Le brave sauta d'un trait et accrocha les pattes de la corneille et, à l'aide d'une corde de cuir, il lui lia les pieds et à l'autre bout il attachait une grosse pierre. La corneille ne pouvait s'échapper et fut emmenée rencontrer le conseil du village.

Le chef prit la parole et dit : « Maintenant que l'on a capturé la grande corneille que faisons-nous ? ». Un conseiller s'exclama : « Jetons-la dans le feu sacré. ». Et il saisit la corneille blanche, la pierre et la corde et lança le tout au feu. Comme de raison la corde brûla et les plumes de la corneille furent noircies à un point que la corneille était maintenant la couleur du charbon. Mais la corneille s'enfuit en criant : « Caw, caw, caw, jamais, au grand jamais que moi et mes sœurs corneilles avertiront les cerfs de votre arrivée. ».

C'est depuis ce temps-là que les corneilles sont noires.

(Inspiré de la collection : American Indian Myths and Legends – Erdoes/Ortiz-Pantheon Fairy Tales & Folklore)

## How the crow came to be black (a Sioux tale)

Par, *Michel Farand*

A long time ago all crows were as white as snow. The people who lived in a village near lac du Cerf, were hunters and survived by hunting the deer that were plentiful around the lake. The deer provided them with fur to cover them and keep them warm during the winter, and their meat gave them food.

But the white crows were making it difficult for the tribe to hunt the deer. The white crows soaring high had a fine view of the ground and, being good friends of the deer, they warned them with their sharp “caw, caw, caw” cries when the hunters were near. The situation became critical and a solution was needed or else the village people would not survive.

The native chief called a meeting of the elders of the village and, as they sat around the sacred fire, they discussed how they could stop the white crows from warning the deer. One of the elders explained that the leader of the white crows, the largest of them all, was the real problem. If it was captured and destroyed, the other crows would stop warning the deer. He suggested that he would have his son, a brave hunter, wear a deer skin, mix in with the herd of deer and try to capture the great white crow.

The brave wearing the skin of a six-point buck quietly moved into the herd of deer and soon after he was followed by the hunters. Sure enough the white crows started their loud “caw, caw, caw” and the herd ran away but the brave did not move and stayed. The great leader of the crows swooped in and perched on the brave’s shoulder cried “Caw, caw, caw, get away the hunters are coming!”. The brave jumped up and grabbed the giant white crow by the legs. With a rawhide string, he tied it to the bird’s feet, tying the other end to a large stone. No matter how the big white crow struggled, it could not fly away.

The captured leader of the white crows was brought before the chief and village elders. “Now that we have captured the great white crow what shall we do with it?” asked the chief. “Throw it into the sacred fire”, cried an elder who quickly grabbed the big crow and threw it into the fire along with the string and stone. But the fire burned the leather string and with a few of its feathers burnt and singed the big crow was able to fly away. It was still big but now it was black. “Caw, caw, caw,” it cried as it flew away, “I will never warn the deer again, nor will the whole crow nation.”

And from that day on all crows have been black.

(Inspired by the legends in: [American Indian Myths and Legends](#) – Erdoes/Ortiz – Publisher – Pantheon Fairy Tales & Folklore Library)



Bouées myriophylle, baie Valiquette



Petit lac du Cerf



Activité de sensibilisation



Préparation du journal le petit Cervois

